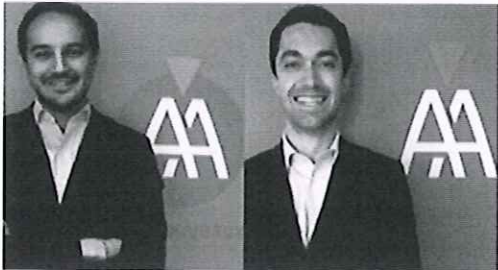


DROIT & RÉGULATION

Publié le 2014-06-13

AGN Avocats poursuit son essor



AGN Avocats annonce six nouvelles implantations en région parisienne et en province.

Cofondé par Frédéric Moréas et Philippe Charles (en photo), AGN Avocats ambitionne de rapprocher les avocats de leurs clients. Première agence du droit en France, elle regroupe de nombreux avocats et met en œuvre une politique de transparence en matière d'offres de services et d'honoraires. S'adressant à la fois aux professionnels et aux particuliers, le réseau AGN propose ses services dans différents domaines dont le droit du travail, des affaires, de la famille ou le droit des contrats et de la consommation. Le lancement d'AGN Avocats fin 2012 faisait suite au constat de l'accroissement de la concurrence issue des autres professions réglementées et de certains sites internet. Souhaitant profiter de la libéralisation de la publicité pour la profession d'avocat, le réseau AGN entend s'appuyer sur des outils marketing pour servir les intérêts de ses membres. Présent à Paris (dans les XV^e, XVI^e et XVII^e arrondissements), Levallois, Rennes, Épinal, Saint-Paul-Trois-Châteaux (26) et Montpellier, AGN devrait continuer de s'étendre au regard du nombre croissant de demandes d'adhésion.